

De : Sebareme, Rachel
A : Sebareme, Rachel
Objet : TR: Question de la commission
Date : 30 mars 2021 19:03:37

De : Trudel, Claude <Claude.Trudel@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 mars 2021 15:59

À : Perreault, Jonathan <jonathan.perreault@bape.gouv.qc.ca>

Cc : Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bourret, Michel <Michel.Bourret@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Question de la commission

Bonjour, voici la réponse du MELCC concernant la question sur la hiérarchie de gestion des résidus de carton et de papier.

La position du MELCC est bien présentée dans le libellé de la direction #6 de la [Stratégie de valorisation de la matière organique](#), soit celle relative à la modernisation du système de collecte sélective.

Alors que la collecte pêle-mêle du papier et du carton, auxquels se mêlent également du plastique, du verre et du métal, représente la norme dans le secteur résidentiel, les habitudes de collecte des matières recyclables sont variées dans les industries, commerces et institutions. Effectivement, des collectes spécifiques du carton ou des collectes du carton combiné avec le papier sont mises à profit puisque les matières ainsi recueillies peuvent généralement être acheminées directement vers des recycleurs québécois en raison du faible taux de contaminants dans leur contenu. Ces collectes représentent la principale source de papier et de carton qui servira de matière pour produire des fibres recyclées. Il demeure que la majorité de ces matières qui se retrouvent à l'élimination proviennent des industries, commerces et institutions, la collecte n'étant pas suffisamment implantée dans ce secteur. Dans l'optique d'augmenter les quantités récupérées, tout en préservant la qualité de la matière, il est privilégié d'exiger que les générateurs, dont le service de collecte est offert par le secteur privé, soient minimalement desservis pour le papier et le carton. En cohérence avec la modernisation de la collecte sélective, la collecte du plastique, du verre et du métal par le secteur des industries, commerces et institutions pourrait également être considérée.

Le Québec est avantagé par la présence sur son territoire de fabriques de pâtes et papiers. Plusieurs de ces entreprises possèdent déjà les infrastructures nécessaires à la valorisation et à l'intégration de contenu recyclé. **Ces dernières représentent le débouché privilégié pour le papier et le carton récupérés, dans une logique d'économie circulaire et de circuits courts pour le recyclage de ces matières.** Bien que la qualité de la matière disponible demeure un enjeu central pour être intégrée dans les procédés, la production de fibres recyclées relève de décisions d'affaires stratégiques et peut nécessiter des investissements importants, dont la pertinence dépend davantage de la demande internationale que du marché local. Il demeure que l'intégration de contenu recyclé dans les produits de consommation s'inscrit dans une mouvance planétaire visant à réduire l'impact environnemental de l'activité humaine et à soutenir l'industrie de la récupération et du recyclage.

Il demeure que le compostage et la biométhanisation du papier et du carton est également une

avenue possible bien que ce ne soit pas le mode de traitement privilégié en cohérence avec le principe du 3RVE et de l'économie circulaire. Le papier et le carton trop souillé, compatible avec la collecte des matières organiques locale, pourrait par contre avoir sa place dans la troisième voie, dans la mesure où les installations de compostage ou de biométhanisation auxquels les matières sont envoyées sont autorisées à en faire le traitement, ce qui est généralement le cas.

Claude Trudel, ing. M.Sc.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Direction adjointe des 3RVE
Division de la valorisation et de l'élimination